



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-042

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**la fermeture des terrains de football sauf terrain synthétique
du vendredi 13 février au lundi 16 février 2026 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'après les récentes intempéries, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football sur la commune en vue d'éviter des dégradations, sauf terrain synthétique.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les terrains de football municipaux sur la commune seront interdits, à toutes compétitions et entraînements du vendredi 13 février au lundi 16 février 2026 inclus, sauf terrain synthétique.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur le terrain aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune, au Président du club de football d'Isbergues, au Président du club de football de la Roupie, à la Ligue du Nord et au « district Artois » pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le

1-2 FEV. 2026

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 1-2 FEV. 2026
à la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

